



Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

M. Wladimir SUSANJ  
Secrétaire général du Syndicat  
des Archives de France CGT

à

Mme Rachida DATI  
Ministre de la Culture  
3, rue de Valois  
75001 PARIS

Objet : préavis de grève reconductible

Madame le ministre,

La présente correspondance vaut préavis de grève reconductible, à compter du mercredi 10 septembre 2025, pour l'ensemble du personnel relevant des trois services à compétence nationale des Archives nationales, ainsi que pour le personnel de l'État mis à disposition des Conseils Départementaux dans les services d'Archives départementales.

Nos revendications sont les suivantes :

1. Abandon de toutes les mesures anti-sociales annoncées le 15 juillet 2025 par le Premier ministre, M. François Bayrou, et notamment :
  - la suppression de 2 jours fériés (lundi de Pentecôte et le 8 mai) ;
  - l'instauration d'une « année blanche », c'est-à-dire une année sans revalorisation en fonction de la hausse des prix. Cela concerne la valeur du point d'indice ; les primes et indemnités des agents de la Fonction publique ; les pensions de retraite ; les prestations sociales (allocations familiales, APL, RSA, Prime d'activité, AAH, AEEH, ARS) ; le barème de l'impôt sur le revenu, le barème de la CSG pour les retraités ;
  - la suppression de 3 000 postes de fonctionnaires ;
  - le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite ;
  - la mise en œuvre d'une nouvelle réforme de l'assurance chômage ;
  - le doublement de la « franchise médicale » sur les médicaments dont le plafond annuel passerait de 50 à 100 euros ;
  - le doublement de la « participation forfaitaire » sur les consultations médicales, examens de radiologie, analyses de biologie médicales, dont le plafond annuel passerait de 50 à 100 euros ;
  - la remise en cause de l'ALD (affection longue durée) et du remboursement à 100 % des médicaments...
2. Pour un plan d'urgence et de défense des conditions de vie des salariés et de leur famille, pour :
  - l'augmentation générale des salaires, des minima sociaux, des pensions de retraite ; augmentation du SMIC à 2 000 euros nets, pas de pension ni de retraite inférieure au SMIC ;
  - la défense du système des retraites par répartition, retour à la retraite à 60 ans, avec 37,5 annuités de cotisation pour tous, public-privé, retour au calcul des retraites sur les 10 meilleures années ;

- le maintien et amélioration du Code des pensions civiles, en particulier le calcul sur les 6 derniers mois de salaires pour une pension à 75 % du traitement brut, primes incluses ;
- le respect intégral des bases de fondation de la Sécurité sociale et du système de répartition solidaire basé sur le salaire différé ; annulation des exonérations des cotisations sociales et la récupération des dettes du patronat et de l'État ; abrogation de la CSG et de la CRDS ;
- la gratuité et le refus du rationnement des soins ; refus de la fermeture des hôpitaux et de la suppression de lits ; arrêt et annulation de tout déremboursement de médicaments ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice, amélioration des grilles indiciaires et salariales, augmentation des primes et intégration au salaire ;
- des créations d'emplois de fonctionnaires partout où ils ont été supprimés, partout où ils sont nécessaires, remplacement de tous les départs à la retraite, ouvertures de concours, augmentation du nombre de promotions, plan massif de titularisation et résorption de la précarité sans perte de salaire, sans condition de concours ;
- le rétablissement de la GIPA.

En accord avec la réglementation en vigueur, nous nous tenons à votre disposition pour toute négociation dans le cadre et la durée de ce préavis.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre profond respect.

Pour le Syndicat des Archives de France CGT  
Le Secrétaire général  
Wladimir Susanj

Copies à :

- M. Gaëtan BRUEL, Directeur de Cabinet de Madame la ministre de la Culture
- M. Luc ALLAIRE, Secrétaire général du ministère de la Culture
- M. Jean-François HEBERT, Directeur général des patrimoines et de l'architecture
- M. Bruno RICARD, Directeur du SIAF
- CGT-Culture
- Mme Emmanuelle PARENT et M. Yvan NAVARRO, co-secrétaires généraux de la CGT-Culture